



**EXAMENS DU DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET
GESTION FINANCIERE
(DESCOGEF)
SESSION 2019**

EPREUVE DE TECHNIQUES COMPTABLES ET PROBLEMES JURIDIQUES

DUREE : 5 heures

- La liste des comptes du Plan comptable OHADA est autorisé.
- La calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire.
- Le sujet se présente sous la forme de 5 dossiers indépendants et comporte 17 pages.
- Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.
- Si le texte du sujet, de ses questions ou des annexes conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il est demandé de la (de les) mentionner explicitement dans la copie.
- Un soin particulier doit être apporté à la présentation de la copie. Les écritures comptables devront comporter les noms des comptes et un libellé.
- Toutes les réponses **aux questions du QCM** doivent être sur les copies.

Barème de notation

Il est important de présenter clairement votre copie.

Dossier I : 4 pts
 Dossier II : 4 pts
 Dossier III : 2,5 pts
 Dossier IV : 5,5 pts
 Dossier V : 4 pts

DOSSIER I : AUDIT LEGAL

La SA NETFAST leader régional depuis une dizaine d'années de la vente en ligne, envisage au cours de l'exercice N, dans sa diversification, d'acquérir la SARL MINOT société de fabrication des articles pour bébé qui connaît une belle évolution depuis le lancement de ses activités il y a quatre (4) ans.

La SARL MINOT ne remplit pas les conditions de nomination de commissaire aux comptes, néanmoins a désigné Mme TANDJA comme Commissaire aux comptes depuis l'exercice N-2.

Le capital de la SARL MINOT est composé de 1 000 parts de 1 000 FCFA la part. Il est détenu à 100% par Mme BAKO.

Monsieur OSSENI est le commissaire aux comptes de NETFAST depuis l'exercice N-1 et sa mission est très bien appréciée par la gouvernance de la société.

Le Président du Conseil d'administration (PCA) souhaite ainsi confier à Monsieur OSSENI un certain nombre de travaux sur la SARL MINOT dans le cadre de cette acquisition. L'objectif du PCA de NETFAST, étant d'avoir suffisamment de certitude sur cette acquisition.

La société NETFAST a souhaité que la société MINOT lui présente les comptes prévisionnels sur lesquels Monsieur OSSENI doit faire les diligences.

Mme BAKO, a fait fabriquer des articles pour son petit-fils en octobre N d'une valeur de 1 500 000 FCFA sur le marché, mais a dû régler ces articles à 90% du prix.

Finalement, l'acquisition a eu lieu le 30 décembre N, par la cession de 450 parts de la société MINOT signée et enregistrée à cette date ; Mme BAKO restant majoritaire et gérante.

Le 15 mai N+1, alors que les comptes ont été arrêtés par la gérante pour l'exercice clos au 31.12.N et le commissaire aux comptes a fait son rapport, un incendie a été déclaré au magasin principal de la société MINOT. Une bonne partie du stock a été touchée causant des dégâts de 55 000 000 FCFA.

L'assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes clos au 31 décembre N de la société MINOT tenue le 24 juin N+1, a décidé de distribuer de dividendes.

Travail à faire

En tant qu'aspirant au DESCOGEF et à l'aide du texte en préambule et des annexes 1 et 2, on vous soumet les préoccupations suivantes dans le cadre d'un audit légal.

- 1- Sur la demande de NETFAST adressée à la société MINOT sur les comptes prévisionnels, Monsieur OSSENI peut-il accepter cette mission ? si oui, quelle est la nature d'une telle mission et quelles sont les diligences à mettre en place ?

- 2- Sur la base de l'annexe 2, précisez les travaux qui peuvent être réalisés par le commissaire aux comptes parmi tous les travaux préparatoires à l'opération d'acquisition
- 3- Quels sont les outils et les techniques que le commissaire aux comptes utilise lors de l'évaluation du contrôle interne ?
- 4- Sur la base de l'annexe 1 quelles sont les faiblesses et les risques du contrôle interne de la société MINOT ?
- 5- En tant qu'assistant de Mme TANDJA, comment jugez-vous l'opération réalisée par Mme BAKO en octobre N pour son petit-fils ?
- 6- Quelle est la conséquence de l'incendie du 15 mai N+1 sur la mission du commissaire aux comptes et sur le déroulement de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin N+1 ?

DOSSIER II : CONSOLIDATION

Le Groupe KYA évoluant dans le secteur minier, comporte plusieurs entités dans la diversification horizontale. Ces entités sont :

- SA KYA basée à Abidjan
- SARL AKILA basée à Bissau
- SA BRI basée à Port-Gentil
- SA TINA basée à Sikasso
- SA LYSSE Basée à Zinder
- SA VIVO basée à Takoradi au Ghana

Le groupe souhaite avoir les services du cabinet comptable dans lequel, vous évoluez. Un certain nombre de préoccupations vous sont adressées dans le cadre de la consolidation des comptes du groupe. Vous disposez des annexes 3 à 5 pour le traitement.

Travail à faire

1. Présentez sous forme de tableau avec des justifications à l'appui, les pourcentages de contrôle et d'intérêt et les méthodes de consolidations du groupe KYA.
2. Sur la base de l'annexe 4, enregistrez les opérations de pré consolidation du groupe KYA.

3. Sur la base de l'annexe 5, après avoir rappelé la règle qui s'applique, présentez la conversion du bilan de la société VIVO plc.
4. Passez les écritures de partage des capitaux propres de la société VIVO plc.

DOSSIER III : FUSION

La société à responsabilité limitée X absorbe la société Y.

Le contrat de fusion précise que le rapport (ou parité) d'échange des titres sera établi à partir des valeurs mathématiques comptables à l'exception des actions X détenues par la société Y qu'il conviendra d'évaluer équitablement, et d'un fonds commercial évalué à 560 000 F chez la société Y et à 800 000 F chez X.

Les bilans des deux sociétés s'établissent ainsi au moment de l'absorption :

Bilan société X

ACTIF	Brut	Amort/ prov	Net	PASSIF	Montant
Immobilisations corporelles	4 500 000	1 000 000	3 500 000	Capital (1)	3 000 000
Stocks et encours	500 000		500 000	Réserves	1 000 000
Créances	250 000		250 000	Dettes (2)	300 000
Disponibilités	50 000		50 000		
TOTAL	5 300 000	1 000 000	4 300 000	TOTAL	4 300 000

Bilan société Y

ACTIF	Brut	Amort/prov	Net	PASSIF	Montant
Immobilisations corporelles	2 500 000	800 000	1 700 000	Capital (4)	2 000 000
Participations (3)	500 000		500 000	Réserves	500 000
Stocks et encours	300 000		300 000	Dettes (2)	250 000
Créances	220 000	20 000	200 000		
Disponibilités	50 000		50 000		
TOTAL	3 570 000	820 000	2 750 000	TOTAL	2 750 000

(1) : 3 000 actions de 1 000 F de nominal

(2) : fournisseurs

(3) : 400 actions de la société X achetées 1 250 F l'une

(4) : 1 000 actions à 2 000 F de nominal

Travail à faire :

Analyser cette situation de fusion et passer les écritures chez l'absorbante.

1- Quelle est la valeur de l'action X ?

☐ 1 333

☐ 1 600

☐ 2 000

2- Quelle est la valeur de l'action Y ?

☐ 2 500

☐ 3 060

☐ 3 200

DOSSIER IV : LIQUIDATION

Les associés de la Société TINA suite à une situation de mésentente ont décidé dans une assemblée générale extraordinaire tenue le 31 juillet N, de dissoudre la société. Les derniers états financiers sont communiqués en annexe 6 sur la base de la valeur comptable.

Monsieur BARADJI, associé et représentant de la SA GREEN a été désigné par l'assemblée générale extraordinaire comme liquidateur.

Travail à faire

1. La désignation de M. BARADJI est-elle valable ? Pourquoi ?
2. Quel est le sort du commissaire aux comptes de la SA TINA suite à la dissolution ?
3. Sur la base de l'annexe 7, Enregistrez les opérations de liquidation de la SA TINA.
4. Présenter le bilan de liquidation.
5. En s'appuyant sur le texte et les informations liées au dossier 2, enregistrez les opérations de partage à l'issue de la liquidation.
6. Quelle distinction peut-on faire entre une dissolution et une liquidation ?
7. Peut-on avoir une dissolution sans liquidation ? Pourquoi ?

DOSSIER V : TECHNIQUES COMPTABLES APPROFONDIES- IFRS

1 – La SA Kea a été créée le 10 avril N. La valeur nominale des actions est de 20 F. Au 31 décembre N, le compte 4614 « Associés, capital appelé non versé » se présente comme suit dans le grand-livre :

Date	Libellé	Débit	Crédit
10/04/N	Promesses d'apport	42 500	
10/04/N	Libération des actions d'apport		25 000
15/04/N	Libération des actions de numéraire		17 500
01/09/N	Appel du 3 ^e quart	8 750	
30/09/N	Libération des apports		7 800
01/11/N	Défaillance de M. Daure		950
	Totaux	51 250	51 250
31/12/N	Solde	0	0

Quel est le montant du capital de la société ?

Quel est le nombre d'actions émises en contrepartie d'apports en nature ?

.....

Quel est le nombre d'actions émises en contrepartie d'apports en numéraire ?

.....

Combien d'actions possédait l'actionnaire défaillant ?

Quels sont les soldes, au 31 décembre N, des comptes :

1011 :

.....

1012 :

.....

1013 :

.....

2 – Le droit d'attribution est le droit que paie l'actionnaire ancien pour avoir droit à des actions gratuites.

☐ Vrai

☐ Faux

3 – L'augmentation de capital par apport en numéraire, apport en nature et par incorporation de réserves, entraîne une modification des capitaux propres.

- ☐ Vrai
☐ Faux

4 – Une variation négative des stocks de marchandises signifie que :

- ☐ Stock initial < stock final
☐ L'entreprise **est** en situation de stockage
☐ Le solde du compte 6031 « variation des stocks de marchandises » est créditeur

5 – L'écart de conversion actif correspond à :

- ☐ Une augmentation de créances
☐ Une diminution de dettes
☐ Une augmentation de dettes
☐ Une diminution de créances

6 – L'écart de conversion passif correspond à :

- ☐ Une augmentation de créances
☐ Une diminution de dettes
☐ Une augmentation de dettes
☐ Une diminution de créances

7 – Acquisition d'un ensemble immobilier comprenant

- Terrain 15 000 000
 - Bâtiment 45 000 000



22		Terrain	15 000 000	
23		Bâtiment	45 000 000	
	481	Fournisseur		60 000 000



23		Bâtiment	60 000 000	
	481	Fournisseur		60 000 000

22		Terrain	15 000 000	
23		Bâtiment		
	401	Fournisseur	45 000 000	60 000 000

8 – Acquisition de titres de participation aux conditions suivantes :

- prix d'achat 20 000 000
- droit de mutation 2 000 000
- honoraires 1 500 000

26		Titres de participation	20 000 000	
6311		Frais sur titres	3 500 000	
	401	Fournisseur		3 500 000
	481	Fournisseur d'immo		20 000 000

26		Titres de participation	23 500 000	
	481	Fournisseur d'immo		23 500 000

2022		Frais d'acquisition	3 500 000	
26		Titres de participation	20 000 000	
	401	Fournisseur		3 500 000
	481	Fournisseur d'immo		20 000 000

9 – Cession de titres de participation

- valeur d'acquisition 35 000 000 F
- prix de cession 43 000 000 F

816		Valeurs comptables	35 000 000	
	26	Titres de participation		35 000 000
485		Créances sur cessions	43 000 000	
	826	Produits de cession		43 000 000

485		Créances sur cessions	43 000 000	
	261	Titres de participation		35 000 000
	82	Gains sur cession		8 000 000

10 - Achats de marchandises (inventaire intermittent)

Valeur brute : 20 000 000 F ; Remise 10% ; Transport : 300 000 F

601		Achats de marchandises	18 000 000	
61		Transport	300 000	
4452		TVA	3 240 000	
	401	Fournisseurs		21 540 000

601		Achats de marchandises	18 300 000	
4452		TVA	3 240 000	
	401	Fournisseurs		21 540 000

11 - Sur une dette en dollar, on constate un écart de conversion actif de 200 000 F

40		Dettes	200 000	
	478	Ecart de conversion actif		200 000



478		Ecart de conversion actif	200 000	
	40	Dettes		200 000

12 - Toutes les normes IFRS sont-elles applicables dans les comptes personnels des entités situées dans l'espace OHADA ?

13 - Les comptes consolidés sont-ils obligatoirement établis selon les normes internationales IFRS dans les pays de la CEMAC Etats parti du traité de l'OHADA et en Guinée ?

14 - Les marques et le fonds commercial (portefeuille d'une clientèle fidèle notamment) générés ou acquis par l'entreprise peuvent-ils figurer à l'actif du bilan ?

15 - Lorsqu'ils figurent au bilan, comment la perte de valeur du fonds commercial est-elle constatée ?

16 - Quelles sont les 3 types de contrats dans lesquels le SYSCOHADA impose la comptabilisation à l'actif des biens pris en location ?

17 - Lesquels des sites internet produits ou acquis par l'entreprise sont inscrits au bilan ? Lesquels des brevets le sont aussi ?

18 - Quel traitement comptable fait-on pour les éléments cités ci-après dans le calcul du coût de production des produits finis :

- Quote-part des coûts fixes liés à la sous activité
- Intérêts d'emprunt pendant la période de production de moins de douze mois
- Cout de distribution des produits

19 - Citer 2 provisions prévues par le SYSCOHADA pour lesquelles, il est prévu l'actualisation des provisions.

20 - Indiquez à la fin du tableau quel traitement comptable sera donné aux obligations résultant de la combinaison des éléments ci-après dans les 6 situations suivantes :

Situations	1	2	3	4	5	6
Existence d'une obligation actuelle vis de tiers	OUI juridique	OUI contractuelle	NON Potentielle	OUI implicite	OUI juridique	OUI Contractuelle
Obligation est née avant le 31 décembre	OUI	Evènement non confirmé	OUI	OUI	OUI	OUI
Sortie de ressources probable	OUI	OUI	OUI	NON certaine	OUI	NON certaine
Evaluation fiable	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Traitement comptable ?						

ANNEXES

Annexe 1 : Extraits des procédures du cycle Achats/ Fournisseurs de la société MINOT :

1. Passation des commandes :

- Pour l'achat des différentes matières utilisées pour la confection des articles, Mme DIANE responsable du magasin qui passe les commandes aux fournisseurs ;
- Pour les frais divers ce sont directement les services concernés qui contactent le fournisseur ;
- Chaque service passe les commandes selon la méthode qu'il a instituée : téléphone, courrier, mail.

2. Livraison des fournisseurs :

- La livraison ne donne pas lieu à un bon de réception ;
- Chaque service conserve le bon de livraison adressé par le fournisseur.

3. Factures :

- La facture est reçue par le service comptable ;
- Comptabilisation des factures par M. KOUAO chargé de la comptabilité fournisseurs ;
- Enregistrement des factures dans un échéancier ;
- Classement dans le dossier fournisseur.

4. Règlements :

- Par chèque bancaire établi par M. KOUAO ;
- Signature par le directeur général ;
- Enregistrement en comptabilité par Mlle KANE et M. KOUAO ;
- Mlle KANE s'occupe de l'enregistrement des opérations de banques et du rapprochement bancaire ;
- Mlle KANE enregistre parfois les opérations sur la base des relevés bancaires ;
- Envoi des chèques par courrier par M. KOUAO.

Annexe 2 : Travaux prévus pour l'opération d'acquisition

- Appréciation du marché, de l'organisation, des objectifs et des prévisions d'activité de la société MINOT ;
- Appréciation des éléments comptables et financiers historiques ;
- Préparation des comptes prévisionnels ;
- Proposition d'ajustements des comptes et de retraitements comptables ;
- Appréciation de la qualité des procédures de contrôle interne ;
- Participation aux négociations du prix d'acquisition ;
- Appréciation de l'opportunité du montage juridique et financier de l'opération ;
- Participation à la rédaction du protocole de vente.

Annexe 3 : Informations sur le groupe KYA

Sociétés	KYA	AKILA	BRI	TINA	VIVO	LYSSE
Capital	100 000 000	500 000 000	30 000 000	10 000 000	660 000	40 000 000
Nombre de titres	10 000 actions	50 000 actions	3 000 actions	1 000 actions	7 500 shares	4 000 actions
Participation KYA	X	20 000 actions	1 500 actions	55 actions	5 000 shares	1 500 actions

Notes sur la composition du capital :

- Actionnaire de la SA AKILA :
 - SA KYA : 20 000 actions ordinaires
 - SA ZED : 18 000 actions ordinaires
 - Autres : 12 000 actions dont 11 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.
- La société KYA partage le contrôle de la SA BRI avec un autre actionnaire important.
- Le capital de la SA TINA comporte les sociétés SA MEZZO pour 900 actions et SA GREEN pour 45 actions.
- La SA KYA participe de temps en temps à la politique financière de la SA LYSSE. Elle est représentée également dans les organes de direction.

Annexe 4 : Opérations inter compagnies : Soldes des comptes au 31.12.N entre la SA AKILA et la SA KYA

Chez SA AKILA :

Créances clients KYA	FCFA	14 950 000	Solde débiteur
Ventes de marchandises/KYA	FCFA	82 450 000	Solde créditeur

Chez SA KYA :

Stocks de marchandises	FCFA	23 450 000	Solde débiteur
Dettes AKILA	FCFA	11 750 000	Solde créditeur
Achats de marchandises/ AKILA	FCFA	79 250 000	Solde débiteur
Variation stocks	FCFA	9 300 000	Solde créditeur

Notes supplémentaires :

- La société SA AKILA a fait l'acquisition d'un bâtiment le 1^{er} janvier N-1, pour une valeur de 230 000 000 FCFA. Ce bâtiment dont la toiture a coûté trente millions de FCA (intégrée dans le coût du bâtiment) est amorti sur 20 ans. Chaque 5 ans les grosses dépenses doivent être engagées pour la rénovation de la toiture. Montant estimé à 20 000 000 FCFA. Les comptes individuels ont été provisionnés à hauteur de 5 000 000 FCFA par exercice de provision hors considération de l'actualisation à compter de l'exercice d'entrée dans le patrimoine. La valeur résiduelle de la structure est de 20 000 000 FCFA et pour le composant elle est proche de zéro. Le mode d'amortissement est linéaire.

Les comptes individuels de la société avaient pris en compte une provision pour renouvellement de l'immobilisation alors que les règles de la consolidation exigent l'approche par composant.
- Les factures de ventes ont été régulièrement délivrées pour cet exercice ainsi une facture de AKILA n'est pas encore parvenue à KYA pour la période ;
- Le taux de marge inter groupe est de 20% du prix de vente ;
- Le taux d'imposition à 25%.

Annexe 5 : Informations sur VIVO plc

La société VIVO plc est basée à Takoradi et établit ses comptes en Ghana cedi (GHS). Elle a été créée il y a quatre ans par KYA qui détient 5 000 « shares » dès la création. Vous considérez que le Ghana n'est pas un pays de forte inflation. La filiale a une autonomie qui lui a permis de présenter ses comptes dans la monnaie locale. Aucune distribution de résultat n'a été réalisée depuis la création. Ces résultats sont les suivants :

Résultats mis en réserve :

N-3	130 000
N-2	243 000
N-1	350 000

Total 723 000

Les comptes en traduction française de la société VIVO plc sont les suivants en GHS au 31 décembre N :

Bilan VIVO plc au 31.12.N

Libellé	Brut	Amort/Prov	Net	Libellé	Montant
				Capital	660 000
Terrain	150 000		150 000	Résultat	250 000
Bâtiment	445 000	50 000	395 000	Report à nouveau	350 000
Matériels	364 000	84 000	280 000	Réserves	373 000
Stocks	540 000		540 000		
Clients	130 000		130 000	Emprunt	135 000
Autres créances	60 000		60 000	Dettes commerciales	150 000
				Dettes fiscales et sociales	115 000
Trésorerie	478 000		478 000		
TOTAL	2 167 000	134 000	2 033 000	TOTAL	2 033 000

Taux de conversion pour 1 (GHS) :

Années	Cours	Cours moyen annuel
Création	113,51	
N-3	113,65	113,50
N-2	114,20	114,30
N-1	114,25	113,60
N	113,10	112,30

Annexe 6 : Informations sur la société SA TINA

Bilan comptable de la SA TINA au 31.07.N+1 en KF

Libellé	Brut	Amort/Prov	Net	Libellé	Montant
				Capital	10 000
Logiciel	7 500	1 000	6 500		
Terrain	1 500		1 500	Résultat	-25 000
Bâtiment	125 000	45 000	80 000	Report à nouveau	-15 300
Matériels	25 000	8 848	16 152	Réserves légales	2 000
				Autres réserves	160 000
Stocks	98 000	9 000	89 000		
Clients	190 000	30 000	160 000	Dettes commerciales	150 000
Autres créances	48		48	Dettes fiscales et sociales	72 000
Banque	500		500		
TOTAL	447 548	93 848	353 700	TOTAL	353 700

Annexe 7 : Informations sur la liquidation de la société SA TINA

- Dans le contrat d'utilisation du droit du logiciel une clause a supprimé l'entierement de ce droit en cas de liquidation ou de cession de l'entreprise.
- Le Terrain est cédé à 25 000 000 FCFA.
- Le bâtiment est constitutif d'un immeuble bâti sur le terrain et est vendu à la même personne à 200 000 000 FCFA.
- Les matériels ont été cédés à un revendeur d'occasion à 20 000 000 FCFA.
- Les stocks sont cédés à une entreprise à 80 000 000 FCFA.
- Les créances d'exploitation sont composées de créances saines de 100 000 000 FCFA soldées dans le cadre de la liquidation alors que l'autre partie essentiellement composée des créances douteuses a été soldée pour tout compte à hauteur de 50 000 000 FCFA.
- Les autres créances sont essentiellement des créances fiscales qui ne peuvent pas être récupérées.
- Les dettes ont été réglées à partir des actifs recouvrés.
- Il y a eu 35 000 000 FCFA engagés comme frais de liquidation.
- Le compte bancaire est destiné à réaliser toutes ces opérations jusqu'au partage.